



Changement des options pour les transferts

Raison sociale : _____

Numéros de comptes : _____

Validation *pour les transferts vers les comptes de confiance*, cochez une des deux cases :

Actuellement, les transferts vers les comptes de confiance ont besoin d'être approuvés par un autre Représentant Autorisé (RA) avant leurs exécutions (principe de la double validation – deux personnes pour exécuter un transfert). **Je souhaite changer ce mode de fonctionnement** pour les comptes cités ci-dessus et **permettre l'exécution des transferts vers les comptes de confiance à l'initialisation de la transaction** (principe de la simple validation = **un seul Représentant Autorisé pour exécuter un transfert**).

Actuellement, les transferts vers les comptes de confiance n'ont pas besoin d'être approuvés par un autre Représentant Autorisé (RA) avant leurs exécution (principe de la simple validation – une seule personne pour exécuter un transfert vers un compte de confiance). **Je souhaite changer ce mode de fonctionnement et revenir vers le principe de la double validation = deux Représentants Autorisés pour exécuter un transfert** (le transfert sera exécuté après une approbation d'un autre RA que celui qui a initié la transaction).

Transfert vers les comptes en dehors de la liste des comptes de confiance¹, cochez l'une des deux cases :

Actuellement, je ne peux pas effectuer des transferts vers les comptes ne faisant pas partie des comptes de confiance. **Je souhaite changer ce mode de fonctionnement** pour les comptes cités ci-dessus **et pouvoir d'effectuer des transferts vers les comptes ne faisant pas partie des comptes de confiance**.

Actuellement, je peux effectuer des transferts vers les comptes ne faisant pas partie de la liste des comptes de confiance. **Je souhaite changer ce mode de fonctionnement et ne plus permettre de transfert vers les comptes ne faisant pas partie de la liste des comptes de confiance**.

NOM, Prénom, date et signature du représentant légal du titulaire du/des compte(s) :

¹ Cette option ne s'applique qu'aux comptes d'installations fixes et aux comptes aviation (comptes de dépôt d'assujettis). Les comptes de négociation (comptes volontaires) peuvent effectuer des transferts vers tout compte en dehors de la liste des comptes de confiance. **Les transferts vers un compte ne figurant pas sur la liste des comptes de confiance, ont toujours besoin d'une double validation** (exécution d'un transfert après l'approbation d'un RA différent de l'initiateur de la transaction).